



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service des sécurités

Service des sécurités
Pôle sécurité civile
Affaire suivie par : Elise GODERIAUX
Tél. 03 84 77 70 38
Mél. elise.goderiaux@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le 12 juillet 2021

Monsieur le Maire,

À la suite des fissures qui sont apparues sur des bâtiments de votre commune en 2020, vous avez déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse-réhydratation des sols.

À la suite de sa réunion du 15 juin 2021, la commission interministérielle relative à l'examen des dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a émis un **avis favorable** à votre requête.

En conséquence, l'arrêté interministériel signé le 22 juin 2021 et publié au Journal Officiel le 09 juillet 2021 a reconnu votre commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020 (cf. annexe 1 de l'arrêté interministériel).

Je vous remercie de bien vouloir inviter les propriétaires des biens sinistrés à se rapprocher de leur compagnie d'assurance aux fins d'indemnisation. Ces derniers disposent d'un délai de 10 jours maximum après la publication de l'arrêté interministériel pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance une déclaration de sinistre (s'ils ne l'ont pas fait dans les 5 jours après la catastrophe) ainsi qu'une copie de l'arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bien cordialement,

La préfète

Fabienné BALUSSOU

Monsieur Bernard RICHARD
Maire de MAGNY-DANIGON
2 impasse de la Creuse
70200 MAGNY-DANIGON